

COMPTE -RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
3 novembre 2014

Le 3 novembre 2014, 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte KOCH, Maire.

Etaient présents : Brigitte KOCH, Sylvain FOUBERT, Evelyne GAPENNE, Jean - Marc LAMBERT, Daniel SOUDAN, Franck ROSAK, Danielle DION, Céline BONVALET, Jean-Louis PILARD, Sylvette COFFINIER. Pierre BRISSY

Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Adoption à l'unanimité du PV du 8 septembre 2014

Ordre du jour :

**Délibération : autorisation pour Mme Koch de signer la nouvelle convention avec la DDTM pour l'instruction du droit des sols jusque juin 2015**

Mme Koch expose que la convention de mise à disposition des services de l'Etat reprenant la répartition de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune est arrivé à son terme le 31 octobre 2014.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, ne permettra pas plus aux services de l'Etat d'instruire les actes relatifs à l'occupation du droit du Sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000habitants.

Aussi, il convient de reprendre une nouvelle convention de transition pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et le 30 juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité  
d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser le maire à la signer

**Délibération : approbation du règlement intérieur de mise à disposition de la salle de cantine**

Ce règlement est la régularisation de ce qui se faisait déjà concernant la mise à disposition de la salle gratuite et réservée aux associations ainsi qu'aux habitants du village uniquement lors de deuil ou de vin d'honneur organisé pour un mariage.

M. Pilard fait part du cas de M. Dominique Dulac dont le siège social de son association Teamadrenaline n'est pas à Bellancourt : le texte sera modifié permettant aux associations extérieures organisant une manifestation pour les habitants de Bellancourt d'avoir les mêmes conditions d'accès à la salle.

Mme Koch demande au conseil de délibérer sur le montant de la caution. Sur la proposition de M. Brissy le conseil municipal fixe à l'unanimité la caution à 300€ pour le prêt de la salle communale.

### **Délibération : prendre un engagement à réaliser un AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) avant le 31 décembre 2014**

Mme Koch rappelle que la loi de 2005 obligeait la mise en accessibilité des ERP avant le 31 décembre 2014. Conscient que cette échéance ne sera pas tenue, le gouvernement qui souhaite que les efforts déjà entrepris dans la mise en accessibilité des ERP se poursuivent a proposé la mise en place d'AD'AP.

Suite à la parution le 27 septembre dernier de l'ordonnance portant sur la création des Agendas d'Accessibilité Programmée, Mme Koch explique qu'il nous appartient de faire parvenir au Préfet avant le 31 décembre 2014, un engagement à réaliser cet AD'AP, faute de quoi la commune serait soumise aux amendes mises en place par la loi de février 2005.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme Koch à envoyer au préfet l'engagement de faire un AD'AP.

### **Décision modificative n°4 au budget primitif**

En raison d'un dépassement de crédit budgétaire au compte 16 pour le remboursement du crédit de la caisse d'épargne relatif à la cantine scolaire il y a lieu d'apporter la modification budgétaire suivante :

Article 1641 +82.93

Article 2188 -82.93

A l'unanimité le conseil municipal adopte la décision modificative n°4.

### **Informations diverses**

Mme Koch commence par un tour de table du travail des différentes commissions :

Commission fêtes : Mme Coffinier fait part de la commande d'une guirlande lumineuse qui sera posée par les employés communaux sur la bâtiment de la mairie. Les motifs en location dans le village seront changés, tout en restant dans le budget alloué aux illuminations.

Commission travaux et commission scolaire : M. Rosak attend l'ensemble des devis demandés pour la réfection de la partie engazonnée de l'école.

Commission communication : M. Pilard informe que le squelette du site internet est prêt. Le site sera opérationnel pour début 2015.

Mme Koch annonce qu'une réunion publique aura lieu le 17 novembre 2014 à 19h à la salle de la mairie pour la création du comité des fêtes.

Mme Koch donne les prochaines dates de réunions : 21 novembre et 2 décembre pour les projets de travaux (dont l'accessibilité)

Pour la première fois la commune participera au téléthon, réunions de préparation les 7 et 28 novembre. La manifestation se fera le vendredi 5 décembre avec la participation des enfants de l'école.

La commune avec l'aide du CDG 80 va établir le document unique (obligation réglementaire)

L'opération Brioche des papillons blancs au profit de l'ADAPEI a rapporté 680.92€, déduction faite de l'achat des brioches, 489.92€ ont été versés à l'association.

Mme Koch rappelle aux conseillers la réunion du 6 novembre à Neufmoulin concernant la présentation de la loi ALUR.

M. Lejeune a obtenu le certificat pour l'achat et l'application de produits phytosanitaires. Des mesures de sécurité doivent être mises en place (fiche de procédure, protection vestimentaire, armoire de stockage..)

M. Dulac participera à la prochaine formation « gestion des cimetières » du CNFPT.

L'ensemble du personnel bénéficiera d'une formation sur la manipulation des extincteurs.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 9 janvier 2015.

La séance est levée à 20h35.

Pour copie conforme  
Bellancourt, le 7 novembre 2014  
Le Maire Brigitte KOCH